



# **CERCLE DE TIR AVIA OFFENBERG CLUB** **FLORENNES**

**Objet** : Protocole de mise en place des règles sanitaires pour les événements sportifs sur le site AOC

**Ref** : Directives de Madame la Ministre des Sports du 28 janvier 2021

- **Port du masque est obligatoire sur l'entièreté du site.**
- Règles d'hygiène de base (laver les mains à l'entrée et à la sortie, éviter les contacts, port du masque...).
- Les toilettes et lavabos sont accessibles .
- Le DEA sera accessible.
- Tous les supports touchés par les tireurs doivent être désinfectés (Solution désinfectantes)
- La désinfection des mains et des endroits touchés (table de tir, échelle) est obligatoire par chaque tireur à l'issue de sa prestation (distributeurs de solutions désinfectantes seront à la disposition de chacun sur le pas de tir) .
- Il est impératif de respecter les grilles horaires des temps de passage.
- Les bulles sont à respecter scrupuleusement, (50 mètres quatre personnes, grand 25 quatre personnes et petit 25 mètres deux personnes. Ceci respecte la directive de notre Ministre de 10m2 par occupant.
- La cafétéria, celle-ci reste fermée.
- Le cas échéant, si une personne présente des symptômes tel que fièvre, une prise de température peut être ordonnée dans un local discret.
- Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique (Directeur de Tir qui porte une chasuble rouge) afin que les tireurs et les membres du personnel organisateur puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus (COVID-19) afin de faciliter le contact tracing.

**D.BRUYERE**  
Directeur de Tir  
Responsable Sécurité AOC  
Tf:071668522  
Gsm:0485031175 / 0492500498  
Email : [securite@aocflorennes.be](mailto:securite@aocflorennes.be)

# Plan de circulation et de stationnement sur le site AOC

